



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

Croisière au Japon, quiétude et nature autour de l'archipel

Du 11 au 29 octobre 2024



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**



Croisière Japon et Corée du Sud, quiétude et nature autour de l'archipel

Voyages d'exception a le grand plaisir de vous convier à une croisière exceptionnelle tout le long de l'enchantant archipel nippon. Après un séjour à la capitale, Tokyo, qui vous fascinera et vous fera découvrir de nouvelles perspectives, vous embarquerez à bord du MS Noordam, partenaire idéal de voyage, et naviguerez en remontant vers l'est. Vous commencerez par faire escale à Aomori, une ville riche d'art et d'histoire, avant d'entamer la découverte de l'île d'Hokkaido avec deux de ses cités les plus célèbres : Otaru et Hakodate. Vous aurez ensuite l'opportunité de découvrir le nord du Japon : un véritable trésor pour les passionnés de culture grâce aux villes secrètes et pleines de traditions comme Akita, Sakaiminato, Fukuoka et Kagoshima. Les temples d'époque féodale, les vastes espaces verts ainsi que les splendides jardins de couleur orangée vous attendent notamment à Kochi. Vous aurez ensuite l'opportunité d'accoster dans des cités fascinantes et au modernisme stupéfiant, telles qu'Osaka, juste avant d'admirer le vénérable Mont Fuji. Au cours de cette traversée, vous aurez le loisir de découvrir la Corée du Sud lors d'une escale programmée à Sokcho. Durant toute cette croisière, vous aurez le bénéfice de profiter de la présence et de l'expertise de nos éminents intervenants, Alain Baraton et Barthelemy Courmont. Ils partageront avec vous leur passion pour l'art des jardins et de l'histoire du Japon. Ce voyage sera placé sous l'égide de la sérénité et de l'harmonie !

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

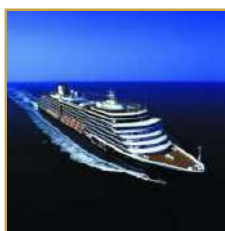


Les points forts de votre voyage



Des conférences captivantes

Grâce à la présence de plusieurs intervenants vous assisterez à des conférences passionnantes et diversifiées sur l'histoire et les traditions du Japon.



Un bateau 5 étoiles

À bord du MS Noordam, vous profiterez des nombreux espaces disponibles. Raffiné et confortable, ce navire saura vous charmer complètement.



Quatre jours à Tokyo

Vous partirez à la découverte de la capitale du pays, véritable incarnation du Japon, faite de contrastes où se côtoient jardins ancestraux et bâtiments futuristes.



Une escale à Sokcho

Une très belle escale à Sokcho vous permettra de vous imprégner de l'atmosphère de ce pays en plein essor.



Le programme d'excursions exceptionnelles

Nous avons spécialement créé et conçu pour ce départ un programme d'excursions unique accompagnées de guides de grande qualité.



Une nature fabuleuse

Vous découvrirez de somptueux paysages aux couleurs de l'automne et vous aurez l'occasion de vous promener dans de magnifiques jardins.



Les traditions japonaises

Lors de ce voyage, nous vous proposons de découvrir l'univers des samouraïs, une plantation de thé ou encore une démonstration de sumos



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

Vos intervenants



Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles

Jardinier en chef du Domaine national de Trianon et du Grand parc du château de Versailles. Il a écrit *Le Jardinier de Versailles* (Grasset), *Dictionnaire amoureux des jardins* (Plon). Il anime «L'émission jardin» sur France Inter, «La main verte» dans *La Quotidienne* sur France 5. Il est élu correspondant national à l'Académie d'Agriculture de France, officier des Arts et lettres, du mérite agricole, chevalier de la légion d'honneur



Barthelemy Courmont, docteur en science politique

Directeur de recherche à l'IRIS où il est responsable du Programme Asie-Pacifique et co-rédacteur en chef de la collection en ligne *Asia Focus*, il est également docteur en science politique et maître de conférence à l'Université catholique de Lille, où il dirige le Master *Histoire/Relations internationales*. Spécialiste des questions asiatiques contemporaines, il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages (plusieurs travaux sur le Japon depuis 1945), a consacré sa thèse de doctorat à l'usage de la bombe atomique à Hiroshima, et est auteur de guides touristiques dont un sur le Japon (2012).

Les conférences

Découverte de la botanique du Japon

L'incroyable épopée des premiers botanistes européens autorisés à visiter le Japon

Les arbres et arbustes originaires du Japon

Histoire de leur découverte et introduction en France

L'art du jardin japonais

Dans la philosophie, les estampes, les littératures et la botanique

Traditions végétales japonaises

Bonsaïs, cerisiers en fleurs, arbres des temples...

Résilience et résistances au Japon depuis 1945

Le Japon et ses voisins : une histoire de méfiance

Pourquoi Hiroshima ?

Cultures populaires du Japon et de Corée (deux parties)

Votre voyage



Aller-retour depuis Paris - Genève - Bruxelles*

JOURS 1 et 2 | Vendredi 11 au samedi 12 octobre

Ville de départ / Tokyo

Selon votre ville de départ, vous retrouverez votre équipe d'accompagnateurs dans un aéroport parisien ou à votre arrivée à Tokyo. Le lendemain, vous rencontrerez vos guides locaux à l'aéroport qui vous emmèneront pour un premier tour de ville avant de retrouver votre hôtel pour le dîner et la nuit.

JOUR 3 | Dimanche 13 octobre

Tokyo / Yokohama

Embarquement - Départ à 16h00



Après un petit déjeuner à l'hôtel, vous serez convié à une initiation à la cérémonie du thé qui vous imprénera de l'ambiance et des traditions nippones, en contraste avec l'ambiance moderne et tournée vers l'avenir de la ville. Puis, vous aurez le temps de flâner dans le quartier caractéristique de Yanaka avant de vous diriger vers le port de Yokohama où vous embarquerez.

JOUR 4 | Lundi 14 octobre

Plaisirs en mer

Lors de cette journée en mer, vous pourrez profiter des aménagements de votre navire et assister aux conférences proposées par vos intervenants.

JOUR 5 | Mardi 15 octobre

Aomori

08h00 - 17h00

Née au début du XVIIe siècle suite à l'agrandissement du port existant, Aomori a été établie au nord de l'île de Honshu, au pied du mont Hakkoda. Ville moderne, tournée vers l'industrie de pointe, elle n'en demeure pas moins traditionnelle grâce à ses marchés aux poissons. Elle compte également de nombreux musées dédiés à l'art moderne ou à son histoire, dont le plus étonnant est l'Hakkoda Maru, un ancien traversier. À l'ouest de la ville, on retrouve les ruines de Sannai Maruyama, un site préhistorique datant de l'ère Jomond, alors qu'à l'est, le sanctuaire Seiryu-ji abrite un bouddha en bronze d'une hauteur de 22 mètres.

JOUR 6 | Mercredi 16 octobre

Otaru

08h00 - 17h00

Bâtie sur les bords de la baie d'Ishikari, située sur la façade ouest de l'île de Hokkaido, Otaru apparaît comme la porte d'entrée de la ville principale, Sapporo. Au fil des années, elle se spécialisa dans la confection d'objets en verre et de boîtes à musique, ainsi que dans la production de saké. Elle possède de nombreux canaux bordés de magasins et de cafés ainsi que des entrepôts et des demeures en briques datant du XIXe siècle visibles notamment dans la rue Sakaimachi, ce qui lui donnent un certain charme. Sa proximité avec les ports maritimes de Russie et de la Chine a aidé au bon développement de l'économie du pays. La Seconde Guerre mondiale a ralenti la croissance d'Otaru, mais la ville a su utiliser le tourisme afin de rebondir.



JOUR 7 | Jeudi 17 octobre

Hakodate

08h00 - 19h00



Premier port commercial du Japon, Hakodate est un site d'une richesse historique et culturelle remarquable. La ville possède notamment le parc Goryokaku, aux 1660 cerisiers et sa magnifique forteresse de style européen, le Couvent des Trappistines, l'Église orthodoxe russe ainsi que la source thermale Yachigashira Onsen.

JOUR 8 | Vendredi 18 octobre

Akita

08h00 - 18h00

Immergée au cœur des montagnes et des rizières de la région du Tohoku, la ville d'Akita est une destination riche en histoires et traditions ancestrales. Elle fut autrefois le fief de la puissante famille Satake, qui régna pendant l'époque d'Edo, laissant un patrimoine architectural significatif comme le superbe château de Kubota, qui trône sur la ville. Ses paysages pittoresques et bucoliques font toute sa renommée à l'image des monts de l'Ou et du lac Tazawa. Elle est reconnue aussi dans le monde entier, car c'est à Akita que l'on fabrique, avec un savoir qualifié, un saké iconique.

JOUR 9 | Samedi 19 octobre

Plaisirs en mer

Lors de cette journée en mer, vous pourrez profiter des aménagements de votre navire et assister aux conférences proposées par vos intervenants.

JOUR 10 | Dimanche 20 octobre

Sokcho (Corée du Sud)

08h00 - 16h00



Située dans la province de Gangwon, à l'extrême nord-est de la Corée du Sud, Sokcho offre un aperçu authentique du pays. Ayant connu une importante influence japonaise durant l'occupation coloniale du début du 20^e siècle, elle possède encore des traces de cette époque, notamment dans le quartier d'Abai, qui est aujourd'hui très animé et renommé pour sa cuisine. Sa proximité avec le magnifique Parc National de Seoraksan fait d'elle une destination de choix pour les amoureux de la nature et pour les randonneurs qui apprécient les couleurs éclatantes de l'automne.

JOUR 11 | Lundi 21 octobre

Sakaiminato

09h00 - 18h00

Entourée par la mer, Sakaiminato a été construite sur un vaste banc de sable. Elle est réputée pour ses eaux très chaudes et salées. C'est grâce au dessinateur Shigeru Mizuki, qui y est né, que la ville est devenue touristique depuis peu, en



développant des sites autour de ses mangas et en devenant aujourd'hui un haut lieu de cet art pour les passionnés.

JOUR 12 | Mardi 22 octobre

Fukuoka

08h00 - 17h00

Plus grande ville de l'île de Kyushu, Fukuoka est connue pour son mélange fascinant d'ancien et de moderne. C'est ici notamment que des bouddhistes coréens ont introduit pour la première fois le bouddhisme au Japon au 6^e siècle. De nos jours, les traces de son rôle de pionnière sont visibles dans sa riche offrande culturelle. Son temple, celui de Shofukuji est le premier temple zen construit au Japon, un attrait important pour les amateurs d'histoire et de spiritualité.

JOUR 13 | Mercredi 23 octobre

Kagoshima

09h00 - 18h00



Bâtie sur les rives d'une large baie abritée, Kagoshima est considérée comme « la Naples de l'Orient », à cause de la douceur de son climat et de sa proximité avec le mont Sakurajima, un des volcans les plus actifs du pays. Disposant d'une riche histoire féodale, elle abrita l'ultime combat

de Takamori Saigo, le dernier samouraï de l'ère Meiji, qui fut vaincu sur la colline de Shiroyama en 1877. Sillonné par un tramway, son centre-ville particulièrement étendu, comporte des galeries marchandes, des jardins traditionnels ainsi que de nombreux temples et sanctuaires, sans oublier les authentiques demeures samouraïs du clan Satsuma.

JOUR 14 | Jeudi 24 octobre

Kochi

08h00 - 18h00

La ville est connue pour abriter l'un des plus anciens châteaux de l'ère d'Edo, mais aussi le temple Chikurin-ji ou le pont Harimaya, qui rappellent le côté traditionnel du pays. Vous pourrez parcourir les galeries marchandes ou le marché Sunday et serez amusé par les différents tramways colorés qui y circulent.

JOUR 15 | Vendredi 25 octobre

Osaka

08h00 - 16h00



Osaka est une ville emblématique de l'archipel nippon, célèbre pour sa cuisine japonaise, ses marchés, son château et ses temples japonais. Située sur l'île principale de Honshū, elle est nichée au fond de la baie du même nom. Fondée au Vème



siècle, ancienne capitale du Japon pendant un temps, elle est à la fois historique et moderne, et possède de nombreux attraits. Disposant d'une architecture dynamique symbolisée par ses gratte-ciel et ses quartiers commerciaux d'Umeda et de Namba, elle conserve avec soin deux témoignages de son passé à savoir le Shitenno-ji, considéré comme le plus ancien temple bouddhiste du pays ainsi que le château d'Osaka, fierté de la ville érigée à la fin du XVIe siècle.

JOUR 16 | Samedi 26 octobre

Shimizu

10h00 - 19h00



Cité portuaire, située au sud du pays dans la baie de Suruga, Shimizu a fusionné avec sa ville voisine, Shizuoka, en 2003. Possédant par temps clair un panorama incroyable sur le majestueux mont Fuji, point culminant du Japon, elle regorge de nombreux temples bouddhistes et de sanctuaires shintoïstes. Non loin du port, le S-Pulse Dream Plaza, reconnaissable à sa grande roue, regroupe notamment des musées comme le Shimizu Sushi Museum. À proximité, vous trouverez le marché Kashi-no-Ichi et ses étals de fruits de mer ainsi que le musée Verkehr, dédié à l'histoire du port.

JOUR 17 | Dimanche 27 octobre

Yokohama / Tokyo

Arrivée à 08h00 - Débarquement



Après votre dernier petit déjeuner à bord, vous débarquerez et débuterez une journée d'excursion dans la capitale japonaise. Votre matinée sera notamment consacrée à la visite du sanctuaire Meiji et vous découvrirez de nouveaux quartiers emblématiques de la ville. Et après votre dîner vous vous dirigerez vers votre hôtel 4* (normes locales) pour la nuit.

JOURS 18 et 19 | Lundi 28 au mardi 29 octobre

Tokyo / Ville de retour*

Vous prendrez votre petit déjeuner à l'hôtel et avant d'être transféré vers l'aéroport pour prendre votre vol retour, vous visiterez le musée national de Tokyo et le jardin Shinjuku. Vous arriverez en Europe le lendemain.

*Le programme de ces deux derniers jours est à titre indicatif et se déroulera en fonction des horaires de vol.

Les excursions



Nous vous proposons un forfait d'excursions « Découverte » composé de 11 visites. Retrouvez les tarifs et conditions dans le feuillet joint à la brochure.

• Mardi 15 Octobre

Jour 5 : Aomori | Visite de Aomori

🕒 6h30 📍 Modérée ✕ Déjeuner inclus

Votre premier arrêt se fera au Sannai Maruyama, un site archéologique retraçant les demeures des habitants qui y vivaient il y a 4000 ans. Puis, non loin, vous visiterez le musée d'art d'Aomori contenant une grande collection de peintures et de sculptures. Vous déjeunerez au restaurant et découvrirez le musée Nebuta Warasse, dédié au festival Nebuta Matsuri, durant lequel d'imposants chars colorés sont réalisés en papier et en bambou.

• Mercredi 16 Octobre

Jour 6 : Otaru | Le meilleur de Sapporo



🕒 7h00 📍 Modérée ✕ Déjeuner inclus

Au départ d'Otaru, vous vous rendez dans la cinquième ville du Japon : Sapporo. Vous aurez tout d'abord un peu de temps libre pour découvrir les coutumes dans un marché typiquement japonais avant de vous rendre à la tour de l'horloge. Après un tour panoramique vous montrant l'étendu de la ville vous vous rendez au parc d'Odori. Celui-ci a la particularité d'être divisé en 5 parties : échange, frontière, oasis, rencontres et fleurs; et chacune

d'entre elles dispose d'un design unique. A votre retour sur Otaru, vous aurez l'occasion de naviguer sur les canaux de la Venise japonaise.

• Jeudi 17 Octobre (Après-midi)

Jour 7 : Hakodate | Eglises et panoramas



🕒 5h00 📍 Modérée

Vous visiterez le site de Goryokaku où l'on trouve une citadelle construite dans un style occidental durant l'ère Edo, qui fut transformée en 1910 en parc public. Vous réaliserez ensuite un tour panoramique dans le quartier de Kanemori. C'est dans cette ville que s'installèrent les résidents étrangers durant la seconde moitié du XIXe siècle comme en témoignent encore l'église orthodoxe russe, l'ancien consulat britannique ou le Chinese Memorial Hall. Vous prendrez le téléphérique afin d'atteindre le sommet du mont Hakodate d'où vous aurez un joli panorama.

• Vendredi 18 Octobre

Jour 8 : Akita | Arts et traditions ancestrales

🕒 8h00 📍 Modérée ✕ Déjeuner inclus

Vous prendrez la direction de Kakunodate pour découvrir le quartier des samourais et flâner en observant les maisons atypiques. Vous visiterez ensuite quelques-uns des bâtiments du musée Aoyagi Samurai Manor pour en apprendre



davantage sur cet art traditionnel. Après votre déjeuner au restaurant et avant de retrouver votre bateau vous entrerez dans la maison de famille des Nishinomiya.

- **Dimanche 20 Octobre**

Jour 10 : Sokcho | Paysages de Corée

🕒 6h00 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Guide anglophone et traducteur

À l'arrivée au port, vous serez transféré pour votre première visite, celle du temple Naksan, un refuge de tranquillité et de spiritualité le long de la côte. Avec ses bâtiments anciens et ses magnifiques paysages marins, ce temple bouddhiste invite à la contemplation. Après le déjeuner, vous vous dirigerez vers le lac de Cheongcho, un magnifique lac, entouré de pins verdoyants et d'un paysage naturel splendide qui propose des sentiers de promenade et des espaces de repos, un lieu idéal pour profiter de la pleine nature exceptionnelle de Corée.

- **Lundi 21 Octobre**

Jour 11 : Sakaiminato | Matsue et jardin japonais



🕒 7h00 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Vous emprunterez une route panoramique à travers le Japon avant d'atteindre votre destination : la cité historique de Matsue. Vous visiterez son château et déjeunerez au restaurant local. Puis vous

retournez à Sakaiminato afin de flâner et de visiter son célèbre jardins japonais, connu et reconnu pour ses allées de pivoines rosées.

- **Mardi 22 Octobre**

Jour 12 : Fukuoka | Daizaifu et Hakata

🕒 7h00 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Votre premier arrêt se fera dans la ville de Dazaifu afin de visiter l'un des plus grands et plus importants sanctuaires du Japon dédié à Tenjin : Tenmangu Shrine. Vous prendrez ensuite la route de Hakata pour découvrir le parc Ohori Koen et son large étang fleuri juste avant votre déjeuner. Vous monterez à la tour de Fukuoka avant de retrouver votre navire.

- **Mercredi 23 Octobre**

Jour 13 : Kagoshima | Musées et château de Kagoshima



🕒 6h00 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Votre excursion débutera par la visite du musée Reimeikan, érigé sur l'ancien site d'un château féodal dont subsistent encore les murs en pierres. Consacré à l'histoire et à la culture locale, ce dernier possède une grande collection d'objets d'art comme un grand diorama du centre-ville datant du début du XXe siècle. Puis, après votre déjeuner local, vous serez conduit à Senganen qui renferme



un majestueux jardin paysager japonais ainsi que des bâtiments remarquables comme la résidence Iso, ancienne demeure des notables.

• Jeudi 24 Octobre

Jour 14 : Kochi | Jardins botanique, château et marché local

🕒 7h00 🚶 Difficile ✖ Déjeuner libre inclus

Vous retrouverez votre autocar qui vous mènera au mont Godai, afin de visiter Chikurin-ji, temple bouddhique fondé au VIII^e siècle par le moine Gyōki et considéré comme le 31^e des 88 temples du pèlerinage de Shikoku. Non loin de là, vous visiterez le jardin botanique Makino, qui abrite près de 3000 espèces végétales. Vous constituerez vous-même votre déjeuner au marché Hirome Ichiba comme un véritable local, puis votre journée s'achèvera avec la visite du château de Kochi. Bâti au commencement de l'époque Edo au début du XVIII^e siècle, il est l'un des rares du pays à conserver ses murailles et son donjon d'origine.

• Vendredi 25 Octobre

Jour 15 : Osaka | Trésors d'Osaka

🕒 6h00 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Vous quitterez le navire pour vous rendre en centre-ville et près de l'immeuble Umeda, constitué de deux tours de verre qui culminent à une hauteur de 173 mètres d'où vous aurez une vue spectaculaire

sur l'ensemble de la ville. Vous visiterez ensuite le sanctuaire Sumiyoshi Taisha avant de déjeuner au restaurant. Votre après-midi sera consacré à la découverte du parc qui entoure le célèbre château d'Osaka.

• Samedi 26 Octobre

Jour 16 : Shimizu | Monts et plantations de Shimizu



🕒 6h30 🚶 Modérée ✖ Déjeuner inclus

Vous vous dirigerez vers la plage Miho no Matsubara qui offre une vue exceptionnelle sur le célèbre mont Fuji et dont le paysage a été célébré sur estampe par Hiroshige. Vous prendrez le téléphérique de Nihondaira pour vous rendre au sanctuaire Shinto Kunozan Toshogu. Après votre déjeuner au restaurant vous aurez l'occasion d'aller cueillir des feuilles de thé dans une plantation typique.



a sélectionné pour vous le **MS Noordam**,
un navire confortable



Le **MS Noordam** est un navire de la compagnie **Holland America**, connue pour la qualité des prestations qu'elle offre à bord.

Les points forts du navire

- ▶ De nombreux loisirs sont proposés à bord : détendez-vous au **Greenhouse Spa**, piscine et jacuzzis, assistez à des spectacles musicaux, tentez votre chance au casino...
- ▶ Toutes les cabines sont d'un grand confort et disposent de tout l'équipement nécessaire

Les espaces à bord



Théâtre



Bar



Salon



La gastronomie

- ▶ Le navire dispose de plusieurs restaurants pour pouvoir prendre un repas ou un snack à toute heure. La salle à manger principale offre un cadre chaleureux. Les restaurants proposent une gastronomie extrêmement variée, concoctée par des chefs de renom.



Restaurant



Suggestion de dessert

Les cabines

Toutes les cabines, quelle que soit la catégorie, disposent de tout l'équipement nécessaire pour la traversée : salle de bain privée, télévision avec magnétoscope ou lecteur DVD, de nombreux espaces de rangements, douche, sèche-cheveux, télévision, coffre-fort...



Cabine intérieure



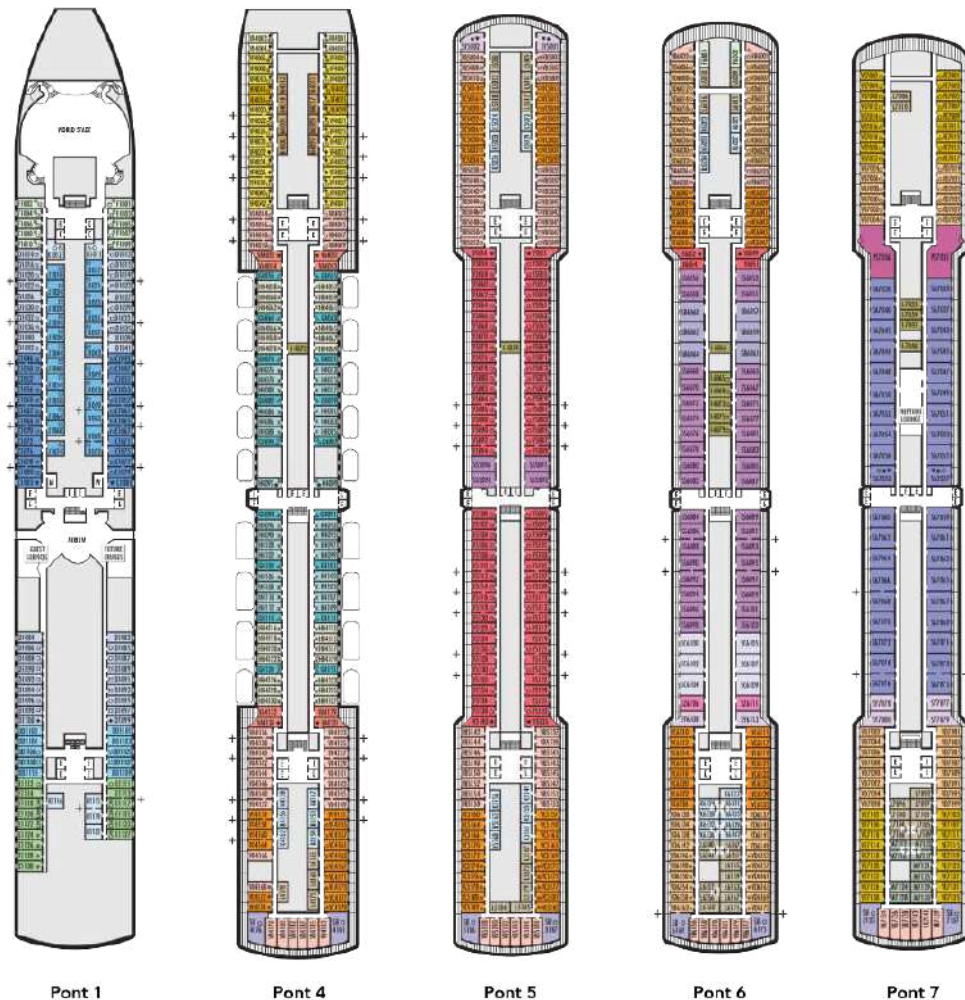
Cabine extérieure



Cabine balcon

Photos non contractuelles.

Le plan du bateau *MS Noordam*



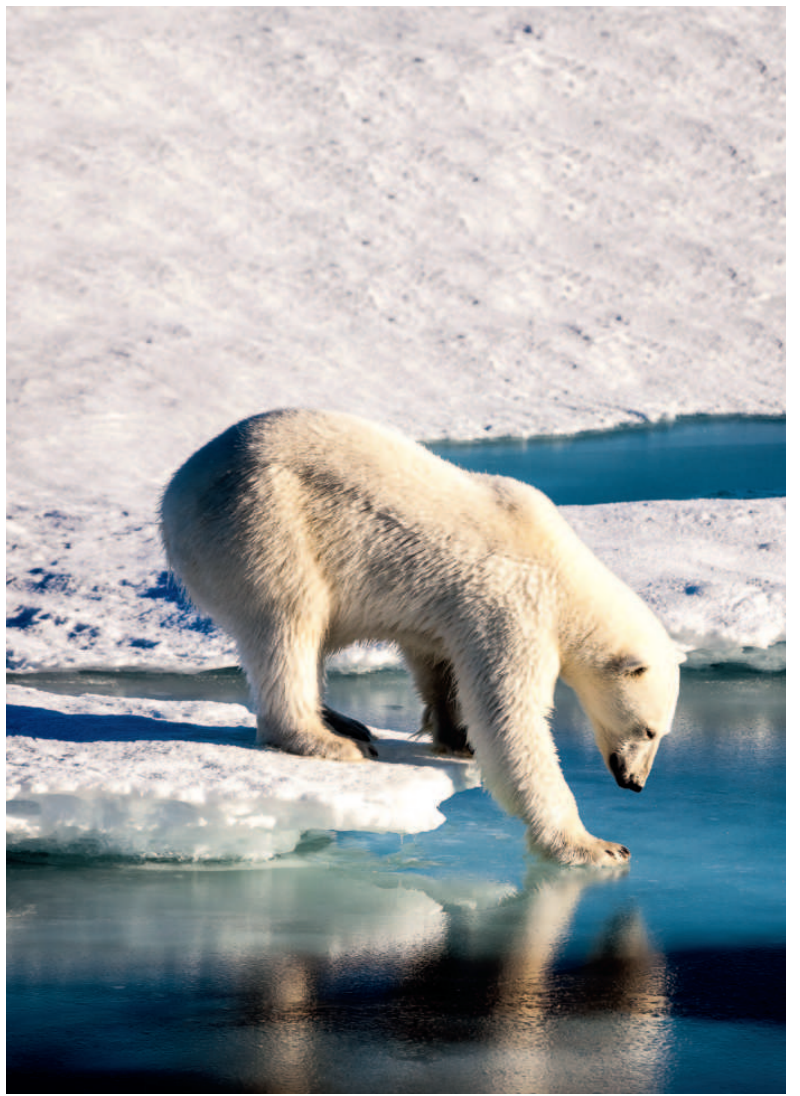
- Cabine intérieure, cat. L
- Cabine extérieure, cat. F
- Cabine balcon, cat. VD



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde







Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

Pourquoi voyager avec nous ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Catherine Nay, Natacha Polony, Anne Queffélec, Jean-François Colosimo, Franck Ferrand...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



La satisfaction de nos voyageurs : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur *Avis Vérifiés.com* (9,9 sur 10) ou sur Google Maps (4,6 sur 5).

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 24/01/2024)

Croisière au Japon, quiétude et nature autour de l'archipel

Du 11 au 29 octobre 2024

À partir de
7.890 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages d'exception

Les tarifs et conditions

Croisière Japon et Corée du Sud, quiétude et nature autour de l'archipel

Du 11 au 29 octobre 2024 (19 jours, 16 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine intérieure - Cat. K	7.890 €	11.490 €
Cabine extérieure - Cat. E	8.390 €	12.190 €
Cabine extérieure - Cat. DD	8.790 €	12.790 €
Cabine extérieure Balcon - Cat. VC	9.490 €	13.790 €
Cabine extérieure Balcon - Cat. VB	9.890 €	14.390 €
Cabine extérieure Balcon - Cat. VA	10.390 €	15.090 €

Supplément pour un départ de Bruxelles : 260 €.

Prestation complémentaires (Prix TTC par pers)

Forfait d'excursions "Découverte" (11 excursions)	1.350 €
---	---------

Nos prix comprennent :

- Les transports aller-retour Paris/Tokyo (Air France, KLM ou Cathay Pacific) en classe économique
- Les transferts à l'aller et au retour
- La croisière en pension complète (hors boissons)
- L'accompagnement à bord
- Les nuits d'hôtels et les prestations décrites à Tokyo avant l'embarquement et après le débarquement
- Les conférences
- Les pourboires au personnel de bord
- Les taxes aériennes et de sécurité connues au 01/12/2023, réajustables
- Les taxes portuaires
- Le port des bagages en gare maritime

Nos prix ne comprennent pas :

- Le pré- et post- acheminement de votre résidence à l'aéroport
- Les excursions
- Les boissons aux repas et en dehors des repas
- Les dépenses personnelles
- Les assurances assistance, rapatriement, bagages
- Les pourboires d'usage aux guides et aux chauffeurs

Conditions générales

- **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- **Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 30 inscrits

Formalités



Pour les ressortissants français et belges :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'un passeport en cours de validité et valable 6 mois après votre date de retour, la date faisant foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité. Vous devrez également répondre aux exigences gouvernementales liées à la Covid 19. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

 	Montant/personne < à 15 000 €	Montant/personne < à 20 000 €*
ANNULATION Contrat AR2023052	4.9%	5.9%
MULTIRISQUES Contrat AY2023030	6,5%	7,5%

* Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.

	ANNULATION	MULTIRISQUES
ANNULATION VOYAGE jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne	✓	✓
BAGAGES Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h		✓
INTERRUPTION DE SÉJOUR (remboursement des frais de séjour non utilisés)		✓
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie...)		✓

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- **poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

- **ou renvoyer le contrat de vente ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



ou



par courrier à
Voyages d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris

par e-mail (scanné)
envoyé à
contact@voyages-exception.fr



Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.



►►► **Faites découvrir nos voyages à vos amis et gagnez des chèques cadeaux !**

Comment faire ? Parrainez simplement vos amis !

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- appelez nos conseiller(e)s au **01 75 77 87 48**
- connectez-vous sur **www.voyages-exception.fr/parrainage**
- écrivez-nous à **contact@voyages-exception.fr**

Conditions :

- Le parrain doit déjà être client de Voyages d'exception et votre filleul(e) être un nouveau client de Voyages d'exception
- Un(e) filleul(e) ne peut avoir qu'un seul parrain
- Une même cabine/chambre ne peut pas être partagée par le parrain et son/sa filleul(e)

En tant que **Parrain** ou **Marraine**, vous bénéficiez de

300 €

en chèques cadeaux valables 2 ans dès la date de réservation du filleul



Votre **Filleul(e)** bénéficiera de **200 €** de réduction par personne sur son premier voyage



Voyage (reporter le nom du voyage choisi) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Voyages d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Présence RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

2^e VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....

.....

.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

Voyagez-vous ? seul en chambre/cabine individuelle à deux en chambre/cabine double en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

Votre catégorie de chambre/cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Assurances facultatives : Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Annulation (de 4,9 % à 5,9 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AR2023052 (SA AREAS DOMMAGES 47/49 rue de Miromesnil 75008 PARIS R.C.S D775 670 466) ou une assurance optionnelle Multirisques (de 6,5 % à 7,5 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AY2023030. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site en suivant les liens suivants : <https://www.voyages-exception.fr/assurance-annulations.pdf> pour l'assurance Annulation (contrat AR2023052) et <https://www.voyages-exception.fr/assurance-multirisques.pdf> pour l'assurance Multirisques (contrat AY2023030). Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance est non remboursable après la souscription. Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous consulter.

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Annulation
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 4,9 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 5,9 % du montant du voyage

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisques
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 6,5 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 7,5 % du montant du voyage

Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Chambre ou Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Total hors assurance /pers. €
Assurance optionnelle Annulation de 4,9 % à 5,9 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Assurance optionnelle Multirisques de 6,5 % à 7,5 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@voyages-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations :

- 10% jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client voudrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et de celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

Croisiereurope, Cunard, Delphin Cruises, Exploris, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland ProCruises, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorprios, Star Clipper, Variety Cruises...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courrier à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr